


# Procedure file

Informations de base		
BUD - Procédure budgétaire	2014/2018(BUD)	Procédure terminée
Budget rectificatif 1/2014: adaptations techniques concernant Fonds européen d'investissement (FEI), Horizon 2020, entreprise commune Shift2Rail		
Sujet 8.70.60 Budgets annuels antérieurs		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>BUDG</b> Budgets	ALDE <a href="#">JENSEN Anne E.</a> Rapporteur(e) fictif/fictive PPE <a href="#">OLBRYCHT Jan</a> S&D <a href="#">GARDIAZABAL RUBIAL Eider</a> ALDE <a href="#">RIQUET Dominique</a> Verts/ALE <a href="#">TRÜPEL Helga</a> ECR <a href="#">ASHWORTH Richard</a>	12/02/2014
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil <a href="#">Agriculture et pêche</a>	Réunion <a href="#">3308</a>	Date 14/04/2014
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Budget</a>	Commissaire LEWANDOWSKI Janusz	

Evénements clés			
11/02/2014	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2014)0078	Résumé
09/04/2014	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	<a href="#">08219/2014</a>	Résumé
10/04/2014	Vote en commission		
10/04/2014	Dépôt du rapport budgétaire	<a href="#">A7-0276/2014</a>	Résumé
14/04/2014	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

14/04/2014	Adoption du projet du budget par le Conseil		
16/04/2014	Résultat du vote au parlement		
16/04/2014	Décision du Parlement	<a href="#">T7-0411/2014</a>	Résumé
16/04/2014	Fin de la procédure au Parlement		
11/07/2014	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2014/2018(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/7/15219

### Portail de documentation

Projet de budget de la Commission	COM(2014)0078	11/02/2014	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission	<a href="#">PE529.799</a>	19/02/2014	EP	
Amendements déposés en commission	<a href="#">PE530.045</a>	11/03/2014	EP	
Position du Conseil sur le projet de budget	<a href="#">08219/2014</a>	09/04/2014	CSL	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture	<a href="#">A7-0276/2014</a>	10/04/2014	EP	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement	<a href="#">T7-0411/2014</a>	16/04/2014	EP	Résumé

### Acte final

Budget 2014/432  
[JO L 204 11.07.2014, p. 0001](#) Résumé

## Budget rectificatif 1/2014: adaptations techniques concernant Fonds européen d'investissement (FEI), Horizon 2020, entreprise commune Shift2Rail

OBJECTIF : présentation dun projet de budget rectificatif n° 1 pour l'exercice 2014 (PBR n° 1/2014).

CONTENU : le présent projet de budget rectificatif (PBR) n° 1 pour l'exercice 2014 porte sur un certain nombre d'adaptations techniques à la structure et aux commentaires budgétaires, qui sont nécessaires à la bonne exécution du budget 2014, en fonction des dernières décisions législatives et orientations politiques, notamment de la nécessité immédiate de faciliter l'accès des PME au financement.

Ce budget rectificatif est neutre du point de vue budgétaire, sans changement dans le niveau global des dépenses.

Les principaux éléments qu'il contient sont les suivants:

- adaptations nécessaires à la mise en œuvre de la proposition d'augmentation de capital du Fonds européen d'investissement (FEI) : la Commission propose de faire usage des crédits envisagés pour les instruments financiers dans le cadre de programmes existants au sein de la rubrique de dépenses 1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi) du CFP, à savoir les programmes [COSME](#) et [Horizon 2020](#), afin d'améliorer l'accès des PME au financement ;
- changements découlant de la base légale d'Horizon 2020, adoptée en décembre 2013, après l'adoption du budget 2014 (création de deux nouvelles lignes budgétaires, aux fins de l'alignement des commentaires budgétaires et révision du libellé de certaines lignes) ;
- création de la structure budgétaire pour l'entreprise commune Shift2Rail qui doit être établie pour une période prenant fin le 31 décembre 2024, conformément à l'article 187 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

## Budget rectificatif 1/2014: adaptations techniques concernant Fonds européen d'investissement (FEI), Horizon 2020, entreprise commune Shift2Rail

---

Le 11 février 2014, la Commission a présenté au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 11 au budget général pour l'exercice 2014, portant sur les éléments suivants:

- les adaptations nécessaires à la mise en œuvre de l'augmentation de capital du Fonds européen d'investissement afin d'améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises au financement;
- les adaptations techniques de la structure budgétaire à la suite de l'adoption, en décembre 2013, de la base juridique du programme "Horizon 2020";
- les adaptations techniques de la structure budgétaire en liaison avec la création de l'entreprise commune Shift2Rail;
- les autres modifications techniques nécessaires à l'exécution du budget 2014 sur lequel le comité de conciliation est parvenu à un accord.

Ce PBR est neutre du point de vue budgétaire pour ce qui est de l'enveloppe globale des crédits d'engagement et de paiement.

Le 9 avril 2014, le Conseil a adopté sa position concernant le PBR n° 1/2014 en approuvant telle quelle la proposition de la Commission et telle quelle figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs du projet de budget (voir doc. Conseil [8219/14 ADD 1](#)).

## Budget rectificatif 1/2014: adaptations techniques concernant Fonds européen d'investissement (FEI), Horizon 2020, entreprise commune Shift2Rail

---

La commission des budgets a adopté le rapport d'Anne E. JENSEN (ADLE, DK) la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 1/2014 de l'Union européenne pour l'exercice 2014, section III Commission.

Les députés rappellent que ce projet de budget rectificatif porte sur un certain nombre d'adaptations qui sont nécessaires afin que l'exécution du budget 2014 soit conforme aux derniers actes législatifs adoptés, notamment des adaptations nécessaires:

- à la mise en œuvre de la proposition d'augmentation de capital du Fonds européen d'investissement (FEI),
- aux changements découlant de la base juridique d'Horizon 2020, approuvée après l'adoption formelle du budget 2014,
- à la création de la structure budgétaire de l'entreprise commune Shift2Rail.

Les députés rappellent qu'il est nécessaire de créer une structure budgétaire appropriée pour l'entreprise commune Shift2Rail, et que le projet de budget rectificatif n° 1/2014 a pour objet d'inscrire formellement au budget 2014 ces adaptations budgétaires.

Ils précisent par ailleurs que ces adaptations sont neutres du point de vue budgétaire, car elles ne modifient pas le niveau global des dépenses pour 2014.

Dans la foulée, les députés appellent le Parlement à approuver telle quelle la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 1/2014.

## Budget rectificatif 1/2014: adaptations techniques concernant Fonds européen d'investissement (FEI), Horizon 2020, entreprise commune Shift2Rail

---

Le Parlement européen a adopté par 634 voix pour, 22 voix contre et 14 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 1/2014 de l'Union européenne pour l'exercice 2014, section III Commission.

Le Parlement rappelle que ce projet de budget rectificatif porte sur un certain nombre d'adaptations qui sont nécessaires afin que l'exécution du budget 2014 soit conforme aux derniers actes législatifs adoptés, notamment des adaptations nécessaires:

- à la mise en œuvre de la proposition d'augmentation de capital du Fonds européen d'investissement (FEI),
- aux changements découlant de la base juridique d'Horizon 2020, approuvée après l'adoption formelle du budget 2014,
- à la création de la structure budgétaire de l'entreprise commune Shift2Rail.

Il rappelle notamment qu'il est nécessaire de créer une structure budgétaire appropriée pour l'entreprise commune Shift2Rail, et que le projet de budget rectificatif n° 1/2014 a pour objet d'inscrire formellement au budget 2014 ces adaptations budgétaires.

Il précise par ailleurs que ces adaptations sont neutres du point de vue budgétaire, car elles ne modifient pas le niveau global des dépenses pour 2014.

Parallèlement, le Parlement rappelle que le programme de travail de l'activité couverte par la ligne budgétaire 08 02 04 01 "Science pour et avec la société" prévoit des engagements d'environ 53 millions EUR en 2014, tandis que le projet de budget rectificatif n° 1/2014 ne propose aucune dotation à cette ligne budgétaire. Il rappelle également à la Commission l'engagement pris pendant le trilogue budgétaire du 2 avril 2014 d'effectuer immédiatement un virement interne à la ligne budgétaire 08 02 04 01 "Science pour et avec la société" pour que l'activité puisse démarrer dans de bonnes conditions, conformément au programme de travail.

Dans la foulée, le Parlement approuve telle quelle la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 1/2014.

## Budget rectificatif 1/2014: adaptations techniques concernant Fonds européen d'investissement (FEI), Horizon 2020, entreprise commune Shift2Rail

---

OBJECTIF : adoption définitive du budget rectificatif n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2014.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2014/432/UE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 1/2014 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 16 avril 2014 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif porte sur un certain nombre d'adaptations destinées à rendre conforme le budget 2014 aux derniers actes législatifs liés:

- à la mise en œuvre de la proposition d'augmentation de capital du Fonds européen d'investissement (FEI),
- aux changements découlant de la base juridique d'Horizon 2020,
- à la création de la structure budgétaire commune pour Shift2Rail.

À noter que ces adaptations sont neutres du point de vue budgétaire, car elles ne modifient pas le niveau global des dépenses pour 2014.